

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE LA CULTURE

**Arrêté du 31 mai 2024 précisant la durée de l'épreuve pratique d'admission des concours externe et interne pour l'accès au corps d'adjoint technique des administrations de l'Etat principal de 2<sup>e</sup> classe, branche d'activité « métiers d'art », spécialité « jardinier d'art » du ministère de la culture ouverts au titre de l'année 2023**

NOR : MICB2414188A

Par arrêté de la ministre de la culture en date du 31 mai 2024, la durée de l'épreuve pratique d'admission de la session 2023 des concours externe et interne d'adjoint technique des administrations de l'Etat principal de 2<sup>e</sup> classe, branche d'activité « métiers d'art », spécialité « jardinier d'art » du ministère de la culture, est fixée à deux heures.